

LE MAG' AMIANTE



LE PROGRAMME
ET LES INTERVIEWS
DE LA FILIÈRE

#3 LES PARTENAIRES

#4 L'ACTUALITÉ DE
LA FILIÈRE

#7 PROGRAMME

#8 CONNECTEZ-VOUS

UNIVERSAMIANTE

ANNUAIRE, VEILLE JURIDIQUE,
DIAGNOSTICS, TRAITEMENTS,
SOLUTIONS, CONFÉRENCES...

www.universamiente.com

LE MÉDIA DES ACTEURS
DE LA FILIÈRE AMIANTE



DÉCOUVREZ LES MÉDIAS DE DEVEKO


INFODIAGNOSTIQUEUR
L'INFORMATION DU DIAGNOSTICIEUR


NEOCOPRO
REVUE DE L'ÉNERGÉTIQUE


UNIVERSAMIANTE
L'INFORMATION DE LA FILIÈRE AMIANTE


INFOTHERMIEN
L'INFORMATION DU THERMISTE


INFOELECTRICIEN
L'INFORMATION DE L'ELECTRICIEN

www.universamiente.com

LES PARTENAIRES DU GRAND CIRCUIT



Univers Amiante est le premier portail dédié à la problématique de l'amiante en France. Destiné aux diagnostiqueurs, désamianteurs, maîtres d'oeuvre, laboratoires, prévention des risques, il offre quotidiennement des informations sur l'évolution du secteur.



Le **Syndicat national des entreprises de déconstruction** regroupe des entreprises sur tout le territoire français, spécialisées dans les travaux de déconstruction et de désamiantage. Fondé en 1880, le SNED compte 130 entreprises membres.



La **Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier** contribue à protéger la santé et à assurer la sécurité des biens et des personnes, à agir en faveur du développement durable, à garantir la transparence et l'objectivité de l'information dans les transactions.



Prix de l'innovation du SNED 2017, **Amiante360** se positionne comme le seul outil de gestion patrimoniale qui s'adresse aux propriétaires, syndicats de copropriétaires, maîtres d'ouvrage publics ou privés, gestionnaires de patrimoine, opérateurs de repérage...



CEDRES (Conseil Expertise Dépollution Risque Environnement Sécurité) est un cabinet d'audit et d'expertise spécialisé dans l'analyse et la sécurisation financière du risque amiante, plomb et sites et sols pollués. Il est un acteur incontournable qui pense et sécurise financièrement le risque « amiante » dans les développements de projets de réhabilitation.



Leader des analyses d'amiante, le réseau **Eurofins Analyses pour le Bâtiment** regroupe 9 laboratoires en France et 2 en Europe représentant la plus grosse capacité analytique de France. Son offre analytique propose des solutions pour la recherche d'amiante dans l'air, les matériaux du bâti, les enrobés routiers.



DI Environnement comporte six agences dont deux filiales réparties sur toute la France et 300 personnes formées au traitement de l'amiante, à la dépollution, et aux interventions en zones à risque.



L'Union des Laboratoires de Santé du Bâtiment (**ULSB**) est une association professionnelle enregistrée auprès de la Préfecture de police de Paris. L'association regroupe les principaux organismes accrédités par le Cofrac pour le domaine de l'amiante (analyses et/ou prélèvements) en France.

« LA QUALITÉ DU REPÉRAGE, CLÉ DE RÉUSSITE DE L'ÉVALUATION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE »



Basée à Marseille, la société CEDRES est spécialisée dans l'évaluation et la sécurisation opérationnelle et financière des risques liés à l'amiante. L'évaluation du risque « amiante » dans le cadre du développement d'un projet de réhabilitation et de démolition est essentielle pour assurer la maîtrise opérationnelle et financière d'une opération. Rencontre avec Sébastien Bony, expert en évaluation du risque «Amiante» et CEO de CEDRES (Groupe ROUBO).

EN QUOI L'ÉVALUATION DES RISQUES SÉCURISE LES PROJETS DE RÉHABILITATION ET DE DÉMOLITION DE BÂTIMENTS ?

Conformément à l'article L4531-1 du Code du Travail, le maître d'ouvrage est tenu de s'assurer que les principes généraux de prévention sont mis en œuvre de la phase de conception jusqu'à la réalisation de l'ouvrage. Pour ce faire, il doit retenir un opérateur compétent pour établir un rapport de repérage de l'amiante avant travaux exhaustif, en total adéquation avec le programme de travaux envisagé. La difficulté réside souvent dans l'exactitude des matériaux et produits contenant de l'amiante (colle versus enduit de ragréage de sol ; peinture gouttelette versus enduit de lissage mural). La dissociation des couches est nécessaire soit par l'opérateur de repérage soit par son organisme d'analyse afin de statuer sur la localisation précise de l'amiante. Ceci permet de définir un cadre sécurisant aux entreprises amenées à valoriser les travaux à mener. Par ailleurs, il n'est pas rare de détecter de l'amiante dans des matériaux ou produits alors qu'ils n'en contiennent effectivement pas.

Le rapport de repérage devra être ensuite transmis aux entreprises de travaux pour leur permettre de

réaliser leurs obligations en matière d'évaluation des risques professionnels conformément aux attentes de l'article L4121-3 du Code du Travail.

QUEL EST L'APPORT DE L'ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA SÉCURITÉ OPÉRATIONNELLE ET FINANCIÈRE ?

En cas d'erreur sur la situation de l'amiante, l'entreprise en charge des travaux ne peut asseoir sa méthodologie d'intervention et l'objectif final : par exemple, la technique employée pour l'enlèvement d'une peinture gouttelette différera de celle pour le retrait de l'enduit de lissage mural.

L'analyse critique de la situation « amiante » est au cœur de l'évaluation des risques. Pour mener à bien le repérage de l'amiante, procéder à la dissociation de couches, identifier clairement le matériau contenant de l'amiante.

Le temps prévu pour les différentes tâches opérationnelles sera plus important quand l'enduit de lissage doit être retiré par ponçage, voire burinage, si l'enduit est incrusté en profondeur. Le maître d'ouvrage devra aussi prévoir le rattrapage des surfaces après le désamiantage en cas de réhabilitation. Le coût financier de l'opération s'en trouve impacté.

« NOUVELLES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES POUR LES NAVIRES, BATEAUX ET CONSTRUCTIONS FLOTTANTES AU 1ER JUILLET 2018 »

Retrouvez l'intégralité de cet article sur www.universamiante.com/itv1

De nouvelles obligations réglementaires sont attendues, pour les navires, bateaux et constructions flottantes, au 1er juillet 2018, impactant le Dossier Technique Amiante, le Document Unique d'Évaluation des Risques liés à l'amiante et le repérage au préalable des arrêts techniques de travaux. Décryptage avec Sébastien Bony, expert en évaluation du risque «Amiante» et CEO d'Emergen'S.E.A (Groupe ROUBO), société spécialisée dans l'évaluation et la sécurisation opérationnelle et financière des risques liés à l'amiante.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION ?

De nombreux navires renferment de l'amiante, car on en produit toujours en Chine, en Russie, et en Inde. Tous les navires qui font des arrêts techniques dans un pays producteur d'amiante ou bien y ont été construits, sont potentiellement contaminés. Depuis le 01 Juillet 2018, les armateurs, propriétaires de bateaux battant pavillon français, doivent évaluer les conditions d'obtention du Dossier Technique Amiante (DTA) au regard des nouvelles obligations réglementaires issues du décret n°2017-442 du 03/10/17 et établir les actions rendues nécessaires d'être mises en œuvre afin de mettre en conformité la situation de l'amiante du navire vis-à-vis de la prévention des risques liés à l'amiante dans le cadre de l'exploitation. Dans sa relation employeur-employés, les armateurs sont tenus d'intégrer les résultats de la constitution du DTA dans le Document Unique d'Évaluation des Risques liés à l'amiante (DUER) et

mettre en place les modes opératoires pour la santé et la sécurité des travailleurs, des gens de mer et des personnes embarquées.

COMMENT LE SECTEUR MARITIME DOIT-IL SE PRÉPARER ?

Les armateurs doivent à présent adapter efficacement les conditions d'exploitation du navire avec les interventions courantes sur les équipements qui se révéleront contenir de l'amiante et asséoir les dispositions de sécurité vis-à-vis de l'amiante.

Dans quelques mois, les arrêts techniques de travaux devront être précédés d'un repérage « amiante » conformément aux dispositions du décret n°2017-899 du 9 mai 2017 dont la méthodologie sera prochainement connue : une organisation rigoureuse se met en place au cœur des chantiers d'arrêt technique.

Ces nouvelles démarches vont être progressivement intégrées par le secteur maritime pour la sécurité vis-à-vis de l'amiante, une implication le plus en amont possible permettra pour le DTA, de confronter les conditions d'exploitation du navire, des interventions sur les équipements avec les contraintes de sécurité et d'éviter des coûts surdimensionnés. Quant aux arrêts techniques, il s'agira de confronter les spécifications de travaux, les conditions d'accès aux composants structurels et d'équipements, pour aboutir sur l'exhaustivité de la recherche de l'amiante ».

En conclusion, que ce soit pour le DTA et les arrêts techniques, l'armateur devra assurer la maîtrise des lieux de présence d'amiante.

« LES PACKS RECY'AMIANTE : COLLECTER L'AMIANTE PARTOUT EN FRANCE »



Entretien avec Stéphane Pruvost, directeur de Sebemex. Spécialisée depuis 40 ans dans l'équipement de protection individuelle, la société compte une quarantaine de collaborateurs, répartis sur six agences en France et une en Suisse, ainsi qu'une division commerciale, Locamiante, dédiée à la location et à la maintenance des équipements de désamiantage.

Quand la problématique de l'amiante a fait surface en 1997, Sebemex a créé Extramiante, une division commerciale destinée aux personnels intervenant dans le désamiantage et le déplombage.

QUELLE EST VOTRE APPROCHE DU MÉTIER ?

Nous faisons en sorte que nos équipes technico-commerciales puissent répondre de manière appropriée à des problématiques dont elles ont l'expérience. Nous vendons du matériel, mais, surtout, nous accompagnons le client, notamment pour les audits. Nous assurons un rôle de prescription et d'accompagnement en après-vente.

Au-delà de la vente et de la location, Sebemex adapte, développe et fabrique des produits spécifiques aux modes opératoires des professionnels de l'amiante. Nous avons notamment développé les pack Recy'amiante, une solution globale dédiées aux travaux de sous-section 4. Ces entreprises manipulent des petites quantités d'amiante qui n'ont que deux exutoires possibles : l'enfouissement ou l'inertage. Les Packs Recy'amiante ont choisi le traitement par vitrification : nous fournissons un Kit comprenant

toutes les protections individuelles nécessaires, un emballage réglementaire pour y mettre les déchets amiantés, un scellé, qui sera pris en charge par notre service de collecte pour être livré chez Inertam pour vitrification. Et ce, sans quantité minimale et sans minimum de facturation. Nous proposons différents packs avec différentes capacités, « all inclusive », y compris les déclarations (fiche d'identification, demande de certification préalable, BSDA). Nous récupérons le déchet sur chantier et le livrons pour inertage. Une fois le déchet détruit, le justificatif est envoyé à l'entrepreneur.

Une solution pratique avec une plateforme téléphonique dédiée qui permet à l'entrepreneur non spécialisé dans l'amiante de gérer la problématique proprement et légalement, tout en externalisant les démarches administratives et logistiques. Il faut trouver des solutions innovantes simples et économiques, puisque, par exemple, l'enfouissement impose des conditionnements et des minimums de facturation très élevés. L'avantage de l'inertage, c'est la destruction définitive. Une solution que nous adaptons aux différents corps de métiers concernés en proposant, par exemple, un pack pour les ascensoristes, un pack pour les menuisiers, un pack pour les couvreurs. Tout est fourni clé en main.

LE PACK "ASCENSEURISTE"



www.eshop.extramiante.fr



LE PACK "COUVREUR"



LE PACK "MENUISERIE"



RECY@MIANTE

, des PACKS sur mesure !

POUR

- La gestion de vos déchets amiantés
(documents administratifs, transport, destruction)

On s'occupe de tout !!



Tél: 01.64.11.85.10

www.eshop.extramiante.fr

PROGRAMME

- | | |
|---------|--|
| ⌚ 8h30 | Accueil café |
| ⌚ 9h00 | Les solutions pour mieux traiter l’amiante
<i>Xavier Faure, Fondateur, Deveko</i> |
| ⌚ 9H10 | La responsabilités et obligations du Maître d’Ouvrage dans l’évaluation du risque « amiante » et dans la définition de modes opératoires sous-section 4
<i>Sébastien Bony, Directeur, CEDRES</i> |
| ⌚ 9h30 | Les impacts du changement normatif et réglementaire sur les analyses dans le cadre d’un chantier de désamiantage
<i>Sylvie Navarro, Business Unit Manager, EUROFINs</i> |
| ⌚ 9h50 | Réglementation régissant l’évaluation du risque amiante et sa gestion
<i>Souhila Paré, Chargée de mission Santé, Sécurité et amiante, SEDDRE</i> |
| ⌚ 10h00 | Pause café |
| ⌚ 10h30 | Présentation du chantier de désamiantage de la tour Cité administrative de Bordeaux
<i>Michel Grasso, Responsable Développement Commercial</i>
<i>Stéphane Morel, Chargé d’affaires du secteur, DI Environnement</i> |
| ⌚ 10h50 | Quels outils pour gérer le risque amiante à chaque étape du processus de prévention jusqu’à la réalisation des travaux éventuellement nécessaires ?
<i>Gilles le Poulard, Manager Commercial Patrimoine, SOGELINK</i> |
| ⌚ 11h10 | Le traitement des déchets amiantés
<i>Souhila Paré, Chargée de mission Santé, Sécurité et amiante, SEDDRE</i> |
| ⌚ 11h20 | Réponses d’experts |
| ⌚ 11h50 | Table ronde maître d’ouvrage - Constat sur les pratiques actuelles et évolution à anticiper dans les prochaines années |
| ⌚ 12h20 | Cocktail déjeunatoire |

CONNECTEZ-VOUS AU GRAND CIRCUIT



À VOS SMARTPHONES !

Interagissez avec les conférenciers
et posez vos questions sur le Grand Circuit.

Avec votre smartphone,

- Connectez-vous à Internet
- Allez sur <https://web.speakup.info>
- Rejoignez la salle
- Allez à “**écrire un message**” pour poser votre question
- Votez pour les questions les plus intéressantes

RECEVEZ LES SUPPORTS DES PRÉSENTATIONS

Les présentations des conférenciers sont aussi
disponibles en ligne après le Grand Circuit.

Pour cela, deux étapes à suivre :

- ❶ Remplissez notre questionnaire de satisfaction
via le lien <http://bit.ly/amiante-33>
- ❷ Vous recevrez ainsi sur votre boîte mail
l'ensemble des présentations

Retrouvez également l'intégralité des interviews
du Mag'Copro et les informations pour mieux rénover
votre copropriété sur le site universamiante.com



-  **Région Bretagne**
27 septembre - Rennes
-  **Région Grand Est**
15 novembre - Nancy
-  **Région Île-de-France**
6 décembre - Paris

« LE DÉSAMANTAGE DANS LE MONDE, UN SUJET D'ACTUALITÉ »



Entretien avec Hugo Rosati, directeur général de DI Environnement. Le groupe intervient sur des chantiers partout dans le monde. Avec la professionnalisation du métier, l'international est rapidement devenu un axe de développement stratégique.

QUELS SONT LES ENJEUX DU DÉSAMANTAGE DANS LE MONDE ?

De prime abord il faut noter un remarquable atout, valable pour toute la filière de l'amiante en France : notre expertise liée à la qualité de notre référentiel de travail. L'évolution de la réglementation française jusqu'au niveau d'exigence atteint à ce jour nous permet d'être expert sur la problématique amiante et de faire référence en la matière sur la scène internationale.

D'autre part, bien qu'une partie des pays développés aient relativement traités la problématique de l'amiante et de son retrait, l'enjeu sanitaire est plus que présent dans le monde, avec une grande majorité de territoires où l'amiante est peu à peu interdite et où la sensibilisation apparaît.

Dans ce contexte, nous comptons nous développer en nous appuyant sur nos références, sur nos implantations et sur notre polyvalence. Fournir du matériel sur mesure, concevoir une opération de désamiantage, former le personnel, effectuer des analyses, rapatrier et traiter les déchets amiante dans des filières adaptées, et, bien sûr, réaliser des chantiers sont autant de services que nous proposons d'ores et déjà à nos clients internationaux. Le développement de cet axe est aujourd'hui straté-

gique pour DI Environnement et nous avons bien l'intention de continuer à exporter notre savoir-faire et répondre à la problématique de l'amiante dans le monde.

DE QUELLE MANIÈRE INTERVENEZ-VOUS DANS DES PAYS ÉTRANGERS ?

Nous sommes en mesure de répondre à une demande de désamiantage diffuse, sur des chantiers divers comme des navires marchands. Ces opérations ont en commun le fait que dans la grande majorité des cas le maître d'ouvrage respectant la réglementation française, nous déplaçons nos équipes et nos matériels utilisés en France sur les zones d'intervention, avec des solutions organisationnelles et logistiques éprouvées.

Nous sommes également consultés sur des opérations où les exigences réglementaires spécifiques peuvent être différentes de celles que nous connaissons en France. Pour ces marchés, nous nous sommes organisés en créant des sociétés rattachées au pays concerné, avec du personnel local et des moyens propres, voir même la création d'agences comme c'est le cas pour DI Algérie, DI Côte d'Ivoire et DI Gabon.



Entreprendre aujourd'hui
pour mieux vivre demain

Désamiantage - Décapage
Décontamination après sinistre
Retrait de peinture au plomb



www.di-environnement.fr

Membre du  SYNTS

Advercity

« DES PROCESS VENUS DU NUCLÉAIRE, LA MOBILITÉ DES CHANTIERS EN PLUS »



Entretien avec Carine Rouvier, PDG d'Europamiante. PME implantée à Meaux pour (agence Ile-de-France) et à Arras (agence du Nord), Europamiante est une entreprise de 120 salariés.

PRÉSENTEZ-NOUS VOTRE ACTIVITÉ.

Nous effectuons du désamiantage à 98% de notre activité. C'est un marché de niche à forte contrainte sécuritaire et administrative. Pour exercer notre métier, il nous faut obtenir et conserver une certification délivrée par un organisme certificateur habilité par l'état. Cette certification est donnée pour 2 ans, puis 5 ans, et elle amène 4 audits annuels non annoncés sur nos chantiers. Chaque audit pouvant remettre en cause la certification, c'est-à-dire la vie même de l'entreprise. C'est vous dire les mesures de qualité et de sécurité que nous mettons en place quotidiennement.

LES CONTRAINTES JURIDIQUES DU SECTEUR SONT EXTRÊMEMENT FORTES.

Nous avons des contraintes similaires au nucléaire, avec la mobilité des chantiers en plus. D'ailleurs une grande partie des process métiers ont été copiés sur ceux du nucléaire puis adaptés à notre métier. Les contraintes publiques aussi sont très fortes. Nous devons sans cesse prouver et maîtriser l'empoussièrement tant à l'intérieur des locaux que nous traitons, qu'à l'extérieur. Nous avons régulièrement affaire à une population anxieuse et devons en tenir compte dans notre approche sécuritaire.

Beaucoup de « bien pensant » éditent des lois et règlements sans valider avec la base des opérationnels ce qui est faisable ou pas. Nous sommes très surveillés, et c'est normal. Les enjeux de santé se doivent d'être mis sous haute surveillance. Parfois les acteurs bureaucratiques en rajoutent un peu quand même ! par exemple, les lois européennes ont statué sur un niveau de sécurité attendu, la France est le seul pays d'Europe à exiger plus que l'Europe ! ce qui a un bon côté, les concurrents étrangers ne peuvent pas prendre le marché français en direct (sauf à racheter des entreprises françaises).

QUEL EST LE POTENTIEL DU MARCHÉ ?

Ce sont les lobbyistes qui font bouger les lignes. En tout cas, en ce qui nous concerne, nous avons un programme interne partagé avec l'ensemble des salariés, pour nous permettre à moyen terme d'aller voir dans d'autres domaines pour assurer la continuité de l'entreprise et rendre pérenne les emplois. Il faut savoir que l'activité de désamiantage est contrainte d'employer les salariés exclusivement en CDI. Pas de CDD ni d'intérim. La responsabilité est donc forte en tant qu'employeur de maintenir en permanence une activité optimum.

EUROPAMIANTE

DÉSAMIANTAGE
DÉPOLLUTION
DÉCONSTRUCTION
DÉPLOMBAGE

SITES BTP
& INDUSTRIELS
INDUSTRIES COLLECTIVES
PARTICULIERS
MILIEU OCCUPÉ



- Professionnels hautement qualifiés
- Maîtrise de l'ensemble de la chaîne de l'amiante
- Aucune sous-traitance
- Importants moyens matériels
- De l'étude diagnostic au transport final

VOTRE SÉCURITÉ, NOTRE EFFICACITÉ



2 sites pour mieux vous répondre :

Siège : Nanteuil-Lès-Meaux (77) // Agence nord : Monchy-le-Preux (62)

Tél. 01 60 01 25 25 // info@europamiente.com

WWW.EUROPAMIANTE.FR

« RÉINVENTER EN PERMANENCE POUR SATISFAIRE AUX BESOINS DES CLIENTS »



Protec est un acteur historique du marché de l'amiante, puisque le laboratoire a été créé en 1997, à la suite directe de la vague de réglementation de 1996. Entretien avec Pavel Streber, président.

COMMENT SE STRUCTURE VOTRE LABORATOIRE ?

Le démarrage de l'activité fut naturellement complexe du fait de l'émergence du marché et des besoins nouveaux en découlant. Nous avons mis un point d'honneur à nous réinventer en permanence pour satisfaire aux besoins des clients, ce qui nous a amené à devenir pluriactivités, à l'inverse de beaucoup d'autres structures. Ainsi, en 2001, nous avons créé la division « Protec Instruments » avec l'analyseur de plomb dans les peintures, le LPA1, et toute une gamme d'instruments de mesure pour les diagnostics immobiliers en complément de notre activité air et matériaux. Nous avons cette double casquette depuis longtemps, ce qui nous donne une vision plus large du métier.

Nous avons actuellement une douzaine d'agences de prélèvement qui nous permettent d'intervenir sur tout le territoire. Nous développons une stratégie d'intégration, ce qui est positif pour nos clients, puisqu'il n'y a pas d'intermédiaire.

L'avenir du groupe est d'aller vers l'industrie nucléaire, notamment sur l'activité de démantèlement. Nous disposons d'EPI qui ont été validés. Historiquement, cela correspond à

un retour aux sources, puisque nous avons beaucoup travaillé avec l'industrie du nucléaire qui fut un gros utilisateur d'amiante. Et, dans la mesure où les processus de gestion de risque de l'amiante sont basés sur ceux du nucléaire, la boucle est bouclée. Désormais, notre groupe est construit et dispose de ses processus et d'une implantation sérieuse. Nous pouvons réfléchir au-delà du quotidien et avoir de vraies perspectives dans l'innovation produits. Sur ce point, nous travaillons sur la robotisation.

QU'EST-CE QUI VOUS DIFFÉRENCIE DE VOS CONCURRENTS ?

Notre objectif est de fournir les acteurs principaux de la filière du diagnostic, notamment en fabriquant nos propres appareils. Nous ne sommes pas uniquement cantonnés à l'hygiène et à la sécurité. Nous œuvrons à maintenir un positionnement de qualité, tout en restant accessibles en termes de prix. Cette politique nous permet de travailler en partenariat étroit avec nos clients tout en veillant à rester dans notre rôle de fournisseur de solutions. Ces solutions sont d'ordre technique et analytique, à la fois pour la partie plomb et pour la partie amiante : le désamianteur a besoin d'accompagnement, de clarifications sur les questions réglementaires, sur les stratégies de prélèvement, etc.

ANALYSES ENVIRONNEMENTALES AMIANTE - PLOMB - QUALITE DE L'AIR

UN PROCESSUS FIABLE, UN SAVOIR-FAIRE ACCRÉDITÉ



Stratégies d'échantillonnage



Prélèvements & mesures



Contrôles & analyses



Rapports d'essai / finaux



ULSB

Union
des Laboratoires
de Santé
du Bâtiment



UNION DES LABORATOIRES DE SANTÉ DU BÂTIMENT

L'Association regroupe la majorité des organismes accrédités par le COFRAC* pour le domaine de l'amiante (analyse et/ou prélèvement) en France et représente plus de 85% des analyses d'amiante dans l'air et les matériaux.

*liste des sites et portées sur www.cofrac.fr

WWW.ULSB.FR